



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 avril 2001
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement

Trente-quatrième session

2-6 avril 2001

Point 3 de l'ordre du jour

Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Antonio Golini (Italie), sur la base de consultations officielles

Population, environnement et développement

La Commission de la population et du développement,

Réaffirmant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹, en particulier les recommandations concernant la population, l'environnement et le développement,

Réaffirmant également les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale de la population et du développement² concernant la population, l'environnement et le développement,

Gardant présents à l'esprit les objectifs pertinents dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement de la Déclaration du Millénaire³,

Gardant également présentes à l'esprit les recommandations pertinentes concernant la population, l'environnement et le développement du Sommet mondial sur le développement social⁴ et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁵,

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe, chap. II, sect. A.

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ Voir *rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, sect. 1.

⁵ Voir *documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, Supplément No 3 (A/S-24/8/Rev. 1)*, chap. III.

Rappelant que le thème de la trente-quatrième session de la Commission de la population et du développement était la population, l'environnement et le développement,

Se félicitant de la tenue par l'Assemblée générale en 2001 d'une session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et, dans ce contexte, soulignant l'importance des deux objectifs de ce programme, à savoir, un abri approprié pour tous et un développement durable des établissements humains, dans un monde en urbanisation,

Gardant présentes à l'esprit les recommandations pertinentes sur la population, l'environnement et le développement du programme Action 21⁶, ainsi que du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21⁷,

Notant que le Sommet mondial sur le développement durable se tiendra en 2002 à l'occasion de l'examen au bout de 10 ans des progrès réalisés en ce qui concerne l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement⁸,

Notant en outre les liens essentiels qui existent entre population, environnement et développement,

1. *Prie* la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de poursuivre, en étroite coopération avec tous les services concernés du Secrétariat ainsi qu'avec tous les organes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies, l'étude des liens qui existent entre population, consommation et production, environnement et ressources naturelles et santé, en accordant une attention particulière aux niveaux, tendances et écarts en matière de mortalité, de fécondité, de répartition et de mobilité de la population ainsi qu'au rôle des politiques en matière de population et de développement et à la prise en compte systématique des questions sexospécifiques;

2. *Prie également* la Division de la population de travailler en étroite coopération avec tous les services concernés du Secrétariat et les divers organes, fonds et programmes compétents du système des Nations Unies afin qu'il soit tenu compte des résultats de ses recherches à l'occasion de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), du Sommet mondial sur le développement durable et d'autres réunions et conférences intergouvernementales pertinentes;

3. *Demande* qu'il soit tenu compte des résultats de ces recherches ainsi que d'autres travaux de recherche sur la population, l'environnement et le développement lors du prochain examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, prévue en 2004;

⁶ Voir rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

⁷ Voir résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe, chap. III.

⁸ Voir résolution 55/199 de l'Assemblée générale, par. 1 et 2.

4. *Encourage* la Division de la population à diffuser largement, en étroite coopération avec l'ensemble des services pertinents du Secrétariat ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies, les résultats de ses recherches afin de contribuer à une meilleure compréhension et à une prise de conscience plus importante des liens qui existent entre population, environnement et développement.
